

# Compte rendu de la séance du mardi 14 mai 2019

## Rectification du prix de vente du Lotissement Les Saules 2

Il est rappelé que lors de la séance du 2 février 2019, le prix de vente des terrains au lotissement « Les Saules 2 » a été fixé à 15,00 € hors taxe. Cette délibération a, à tort, calculé le montant de la TVA sur le prix total. Or, il y a lieu d'appliquer la TVA sur une base réduite à la marge. Le montant de la TVA à la marge calculé est de 2.03€.

En conséquence de quoi, le prix au m<sup>2</sup> taxe à la valeur ajoutée incluse qui sera proposé à la vente est de 17.03 TTC le m<sup>2</sup> et non de 18,00 € TTC le m<sup>2</sup> tel qu'il résulte de la délibération du 2 février 2019.

## Adhésion au groupement de commandes initié par le Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron (SIEDA), pour l'entretien des installations d'éclairage public – Période 2020/2023.

Monsieur le Maire expose que le comité SIEDA a décidé de proposer aux collectivités qui le souhaitent la création d'un groupement de commandes dans le cadre de l'entretien des installations d'éclairage public.

Les prestations à réaliser par le titulaire du marché seront réparties dans 4 domaines d'interventions distincts :

- 1-Entretiens des installations d'éclairage public de la commune
- 2-Renouvellement des luminaires obsolètes
- 3-Réduction de la pollution lumineuse – suppression luminaires type boule
- 4-Optimisation énergétique des équipements d'éclairage public

Il est demandé au conseil municipal d'adhérer à ce groupement de commande pour l'entretien des installations d'éclairage public et le renouvellement des luminaires vétustes énergivores – sécurité électrique ainsi que l'optimisation énergétique des équipements. Ce dernier, après en avoir délibéré, décide d'adhérer au groupement de commande pour l'entretien des installations d'éclairage public coordonnée par le SIEDA et autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande destinée à mandater le SIEDA pour signer le marché, le notifier et l'exécuter au nom de l'ensemble des membres du groupement.

## Programme voirie 2019 - approbation du marché

Dans sa séance du 2 février dernier, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à lancer la procédure de consultation pour le programme voirie 2019.

Après mise en concurrence selon la procédure adaptée il en résulte que la proposition de l'entreprise ETPL&V est la mieux et moins disante pour un montant de 65 340,70 € H.T..

## Adhésion du Syndicat Intercommunal d'AEP DE LA VALLEE DU CEROU (81) au Syndicat Mixte des Eaux du LEVEZOU SEGALA

Le Maire indique qu'il est demandé au conseil municipal, de se prononcer sur l'adhésion de Syndicat Intercommunal d'AEP DE LA VALLEE DU CEROU au Syndicat Mixte des Eaux du LEVEZOU SEGALA.

Le Conseil Municipal, donne un avis favorable à l'adhésion du Syndicat Intercommunal d'AEP DE LA VALLEE DU CEROU (81) au Syndicat Mixte des Eaux du LEVEZOU SEGALA, pour le transfert de la compétence «eau» ainsi que l'extension du périmètre syndical qui en résulte.

## Contraction d'un emprunt de 100 000€ pour l'aménagement de la place des anciens combattants et rénovation intérieure de la mairie

Vu le budget de la commune de La Fouillade, voté et approuvé par le conseil municipal le 10 avril 2019 la commune de La Fouillade a contracté auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt de 100 000 € pour une durée de 15 ans à un taux fixe de 1.30 % fixe, à échéance constante.

## Résultat de l'appel d'offre Etude diagnostique des réseaux d'assainissement d'eaux usées et pluviales

Après lancement de la consultation et mise en concurrence selon la procédure adaptée auprès de prestataires spécialisés (bureaux d'études) concernant l'étude diagnostique des réseaux d'assainissement d'eaux usées et pluviales une seule offre a été reçue. L'entreprise CEREG a été retenue pour un montant de 34 475.00 € HT soit 41 370.00 € TTC comprenant une tranche ferme et des tranches optionnelles.